



QUESTIONNAIRE DE PRÉSÉLECTION

Veuillez remplir ce questionnaire avant de postuler au Programme d'assistance aux frais de scolarité AIM pour aider à déterminer votre éligibilité au programme.

Remarque : Il n'est pas nécessaire de fournir une copie de ce formulaire complété à AIM.

L'étudiant (« étudiant » étant la personne qui fréquente l'école et cherche à postuler au Programme d'assistance aux frais de scolarité AIM) est-il légalement lié à l'employé d'AIM d'au moins l'une des manières suivantes ? • Enfant • Frère ou soeur • Nièce/neveu • Petit-enfant	OUI ☐ NON ☐
L'employé d'AIM est-il à l'emploi à temps plein chez AIM pendant plus de 5 ans au total ?	OUI ☐ NON ☐
L'étudiant est un résident du Canada à des fins fiscales ?* *Un étudiant ou un tuteur légal paie des impôts au Canada	OUI ☐ NON ☐
L'étudiant aura-t-il entre 16 et 25 ans au moment de la date de début de la session ?	OUI ☐ NON ☐
L'étudiant est-il inscrit ou en voie de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires visant a) l'obtention d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation OU b) l'acquisition ou l'amélioration de compétences pour une profession, une vocation ou un métier.	OUI ☐ NON ☐
Le programme de formation de l'étudiant est-il considéré comme à temps plein ou reconnu comme équivalent temps plein ? Cela comprend les programmes menant à une attestation, un diplôme, un certificat ou un apprentissage.	OUI ☐ NON ☐
L'étudiant sera-t-il en mesure de prouver, au moment de sa candidature au Programme d'assistance aux frais de scolarité, son inscription dans un établissement, un collège ou une université reconnue et de fournir les autres informations personnelles demandées ? (C'est-à-dire son certificat de naissance, sa preuve de résidence, son lien avec l'employé, etc.)	OUI ☐ NON ☐

Si vous avez répondu « **OUI** » à toutes les questions ci-dessus, nous vous encourageons à postuler au Programme d'assistance aux frais de scolarité AIM. Si vous avez répondu « **NON** » à l'une des questions ci-dessus, cela indique que vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité minimaux requis pour ce programme.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.